

## **Compte-rendu de la Réunion du 3 juillet 2012 :** **Transfert de la charte QUALIFORAGE vers Qualit'EnR**

### **Participants :**

ADEME : Astrid CARDONA MAESTRO, Norbert BOMMENSATT

AFPG : Christian BOISSAVY, Jean-Marc PERCEBOIS, Virginie SCHMIDLE

BRGM : Romain VERNIER

Qualit'EnR : Thierry AUTRIC

SER : Mathilde GARRIGUES

SFEG : Eric GARROUSTET

Document joint : Schémas de financement produits par Qualit'EnR

L'objectif de cette réunion est de conclure les discussions concernant le transfert de Qualiforage vers Qualit'EnR.

### **A) Présentation par Thierry AUTRIC des schémas de financement**

Nous distinguons deux phases :

1- Développement et mise en oeuvre.

2- Fonctionnement sur le long terme.

Les budgets présentés sont indicatifs, fondés sur le retour d'expérience des autres certifications assurées par Qualit'EnR et les données issues de Qualiforage.

Le SFEG et les professionnels de la géothermie pensent que l'assiette (nombre de sociétés adhérentes à terme) s'élèverait plutôt à 300 et non pas à 700 entreprises. Les budgets sont présentés avec un planning prévisionnel :

- démarrage phase 1 : septembre 2012

- démarrage phase 2 : avril 2013

#### **Présentation budget phase 1 - quelques remarques :**

- Le poste informatique compte parmi les plus conséquents : écriture des « routines », gestion des procédures d'audit et de maintenance.

- Parmi les outils mis en place figure aussi le site internet (onglets « où se former », « règlement d'usages », « répertoire des entreprises »...) et optionnellement, chaque professionnel pourrait bénéficier d'un site dédié.

#### **Présentation budget phase 2 - quelques remarques :**

- Le recrutement d'un Ingénieur compétences forages est envisagé.

- En termes de communication, le renvoi chaque année d'un kit de communication millésimé engendre par conséquent de nouveaux coûts.

- Le contrôle de l'utilisation des marques figure parmi les éléments budgétisés à ne pas négliger.

### **Les audits :**

L'estimation chiffrée est réalisée sur la base d'une consultation APAVE par le BRGM. Cela pourrait être un autre organisme.

Pour rappel, dans le cadre du dispositif Reconnu Grenelle de l'Environnement (RGE), une qualification est délivrée pour 4 ans maximum. En cas d'audit défectueux, c'est l'entreprise qui paie le deuxième audit.

Habituellement, dans les autres certifications de Qualit'EnR, l'audit aléatoire est facturé à l'entreprise au prix de revient. Ici, les frais d'audit sont lissés et intégrés dans le budget.

En effet, pour Qualiforage, l'audit aléatoire est estimé à environ 1300 euros, ce qui est très cher si l'on compare à un audit QUALIPAC, d'environ 250 euros.

### **Présentations des Recettes :**

Le BRGM participerait pour 10 000 euros forfaitaires annuels.

Les autres recettes sont calculées selon 3 hypothèses de cotisation :

- 586 euros (cotisation actuelle BRGM/QUALIFORAGE),
- 750 euros,
- 900 euros.

Il paraît réaliste d'envisager dans un premier temps un nombre d'adhérents aux alentours de 100. Cela conduirait à un montant de cotisations d'environ 900 euros.

L'ADEME serait sollicitée pour financer 100% de la phase 1, soit environ 97 000 euros. Ensuite, il faudrait couvrir pendant les 3 premières années de fonctionnement le déficit prévisionnel de Qualiforage lié à la montée en puissance du dispositif. Ceci pourrait conduire à un engagement dégressif de l'ADEME à préciser et que l'on imagine de l'ordre de : 40 000 puis 30 000 puis 20 000 euros.

L'ADEME propose de procéder via un avenant sur la convention « ADEME-Qualit'EnR » existante.

## **B) Echanges entre les participants**

### **Les freins :**

- La réforme prévue du Code minier, non achevée à ce jour, ne rassure pas l'ensemble de la profession.
- Le contexte économique devient plus compliqué. A titre d'exemple, Qualit'EnR a constaté une baisse de 30% d'entreprises cotisantes et jusqu'à 50% pour le photovoltaïque.

### **Les leviers :**

- La force de frappe en communication de Qualit'EnR permettra de drainer des adhérents.
- L'ADEME propose d'étudier un éventuel conditionnement des aides de l'ADEME (Fonds chaleur renouvelable) au fait que le foreur adhère à Qualiforage.

### Organe de gouvernance

Qualit'EnR fonctionne par commission : audit, communication, formation et filière. Il y a donc la possibilité de mettre en place une « Commission forage » qui gèrera la transition. Les membres de la Commission devront payer une cotisation de 750 euros environ pour faire partie des instances de certification de Qualit'EnR.

Qualit'EnR précise que la rédaction des règles est assurée par les professionnels. La participation des professionnels est donc indispensable à la bonne continuation de la procédure de transfert.

Il est décidé que le nouveau comité de pilotage serait constitué de la sorte :

ADEME : 1 personne

AFPG : 2 personnes

BRGM : 2 personnes

DGEC : 2 personnes

SER : 1 personne

SFEG : 2 personnes

### C) Suites à donner

L'ADEME vérifie si ce principe de financement est acceptable. En cas de réponse favorable, Qualit'EnR fera une demande officielle de subvention auprès de l'ADEME et présentera le projet de transfert au vote de son Conseil d'administration en septembre.

Les étapes suivantes seraient alors :

Phase N°1 : Les professionnels doivent s'atteler à la rédaction des **règlements d'usage** qui accompagneront l'envoi des formulaires.

Phase N°2 : Mise en place des **cahiers d'audit** pour lancer les contrôles.

Phase N°3 : Qualit'EnR rappelle que la **formation** fait partie des critères de la norme RGE (l'entreprise certifiée doit avoir suivi une formation agréée). Pour les forages géothermiques, la base de départ sera le certificat du SFEG. Pour les sondes, tout reste à créer sachant toutefois qu'un « groupe de travail Forages » coordonné par l'ADEME œuvre à la transposition de la directive européenne sur la formation des installateurs d'EnR.

Il est rappelé enfin que Qualit'EnR peut éventuellement supporter un déficit de trésorerie, mais pas des pertes. D'autre part, si au bout de la période de lancement (avril 2013 – début 2014), il manque des entreprises dans le dispositif, il sera toujours possible de cesser le dispositif.